

Le paiement :

Les tarifs dépendent de votre revenu fiscal de référence.

Une facture est adressée à votre domicile à la fin de chaque mois. Vous pouvez régler par prélèvement automatique, par carte bancaire sur internet, par chèque bancaire à l'ordre du Trésorier principal (à déposer au Centre communal d'action sociale ou directement à la Trésorerie principale).

Les plus de notre service :

- Une surveillance rassurante.
- Un réseau social développé avec les partenaires sociaux, hôpitaux, services de soins, travailleurs sociaux, Clic Entour'âge...
- Une écoute et une coordination pour un meilleur maintien à domicile.
- Un lien et un dialogue avec l'entourage.

Renseignements et inscriptions :

Centre communal d'action sociale
10 rue Delille
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 47 45 95

Conception/Photos/Impression: Ville de La Roche-sur-Yon - Février 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique



LIVRAISON DES REPAS À DOMICILE

Des menus équilibrés

Les menus vous sont proposés quatre semaines à l'avance.

Le service présente un déjeuner composé de :

- Entrée.
- Plat de résistance : viandes, poissons, œufs et accompagnement.
- Fromage ou laitage.
- Dessert : pâtisserie, fruit, entremet...
- Petit pain.

Les menus sont réalisés par la diététicienne du Centre municipal de restauration et préparés par ses cuisiniers.

Si vous le souhaitez :

- Un potage pour le soir peut vous être livré en supplément.
- Nous vous proposons également des repas adaptés aux régimes spécifiques du type appauvri en sel, appauvri en sucre.

La livraison

Les repas sont livrés du lundi au samedi, en liaison froide sur la ville de La Roche-sur-Yon.



Pour une bonne conservation pendant le transport, les repas sont servis dans des barquettes fermées hermétiquement.



L'agent du portage place les barquettes dans votre réfrigérateur qui doit être en parfait état de marche et de propreté.

Il vérifie chaque jour la date limite de consommation sur les produits non consommés.

Les conditions de livraison :

Vous devez être présent au moment de la livraison.

Lors de son passage, la personne en charge du portage s'assure que vous allez bien.

Pour les absences connues et signalées 48 heures à l'avance et pour celles imprévisibles (hospitalisation par exemple), les repas ne vous seront pas facturés.

Comment bénéficier de ce service ?

Votre inscription :

Vous êtes retraité de plus de 60 ans ou âgé de moins de 60 ans bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé ou titulaire d'une carte d'invalidité : la première livraison pourra être assurée 48 heures après la constitution du dossier.